Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 03/06/2025 à 12h32
Réference de l'AR : 055-200066140-20250527-DE_2025_056-DE

République Française
*****
Département de la Meuse

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne
*****
SEANCE DU 27 MAI 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	**44**	**44 + 2 pouvoirs**

Date de convocation
20 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mai à vingt heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la salle des fêtes de Villotte sur Aire, sous la présidence de **Martine AUBRY**, Présidente.

Présents : **ADRIAN Jean-Louis, AUBRY Martine, BACHELEZ Eric, BARDOT Fabrice, BAZART Christian, BERTHAUX Evelyne, BIGUINET Josiane, BRENEUR Robert, BRISSE Philippe, CHARTON Patrice, CHAUDRON Alain, DECHEPPE Mathilde, DEJEAN Sabrina, ERNST Frédéric, FABRE Hervé, FARCAGE Pascal, GARAT Cédric, GEORGE Marie-Cécile, GROSS Patrick, GUYOT Julien, ILIC Jean-Marc, JEANSON LAMBERT Chantal, KLEIN Françoise, LESCU Raphaël, LINARD Lidwine, LOCARDEL Maurice, LOMBART Vincent, L'HUILLIER Gérard, MACINOT Séverine, MENUSIER Pascal, MICHEL Marie-Claude, MIGOT Thierry, MOREAU Michel, MOREL Mireille, NICOLAS Marc, OBARA Sylvain, PALIN Laurent, PATRIS Karine, POLMARD Christine, RAMAND Anne, RAMAND Thierry, RENAUDIN Bernard, VERDUN Marie-Pierre, WEISSE Brigitte.**

Absents : **CHASSEIGNE Didier, FOURES Sylvain, HUMBERT Raphael, HURAUT Jean-Marie, JOSSELIN Sylvine, LANG Christophe, LECLERC Raymond, PINET Julien, THILL Angélique, WEISS Christian, WITZ Francis, PHILIPPOT Céline, PHILIPPOT Nathalie.**

Représentés : **FEVEZ Clément pouvoir donné à RAMAND Thierry, KLEIN Dania pouvoir donné à MENUSIER Pascal, CHARRIOT Sophie titulaire de GUYOT Julien, JACQUET Clarisse titulaire de FARCAGE Pascal, MOLITOR Pierre-Louis titulaire de FABRE Hervé, SANGNIER Yannick titulaire de LESCU Raphaël.**

Monsieur GROSS Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative n°1 – Budget principal
N° de délibération : DE_2025_056

Vu le CGCT,

Vu l'approbation du budget primitif du budget principal par délibération DE_2025_015 du 10/04/2025 ;

La Présidente expose au Conseil Communautaire que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget principal de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

N° DM	Date	Objet	Montant
1	27/05/2025	**Régularisation subv fonctionnement CIAS**	
		1318 - Autres	34 441,60
		Fonction 4222	
		Poste 5MICROF	34 441,60
		21311 - Bâtiments administratifs	-34 441,60
		Fonction 020	
		Poste 6MSBEAU	-34 441,60
		TOTAL INVESTISSEMENT	**0,00**
		TOTAL DEPENSES	**0,00**
		TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**0,00**
		TOTAL GENERAL DES RECETTES	

Une subvention de fonctionnement du CIAS perçue en 2023 a été comptabilisée à tort en subvention d'investissement sur le budget principal. Il convient donc de régulariser les articles comptables, les budgets concernés ainsi que la trésorerie en ouvrant les crédits aux articles concernés pour rétablir la situation.

Afin d'équilibrer la section d'investissement, il convient de diminuer les dépenses d'investissement au compte 21311-Bâtiment administratif du même montant.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la décision modificative proposée du budget principal de l'exercice 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Martine AUBRY,
Présidente

Martine AUBRY
2025.06.03 12:18:05 +0200
Ref:8848226-13303319-1-D
Signature numérique
la Présidente

Martine AUBRY